

ZZA/KAV

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME
ET DU FONCIER

DIRECTION DE L'URBANISME

LE DIRECTEUR

N° 08196 /MCLU/DGUF/DU/SDPU

Abidjan, le 28 DEC 2022

A

Monsieur le Directeur
du Domaine Urbain

ABIDJAN

Objet : Avis de servitudes

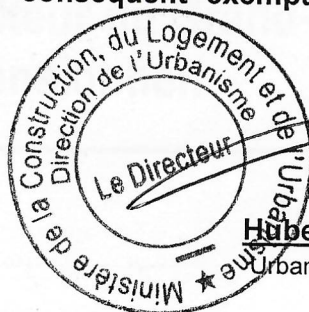
Référence : V/L N° 002795/MCLU/DGUF/DDU/SAS/DB/CJ
du 28 novembre 2022

DU : 1170 du 30-11-22

J'accuse réception de votre lettre citée en référence par laquelle vous sollicitez l'avis de la Direction de l'Urbanisme relatif à une demande d'établissement d'un Arrêté de Concession Définitive portant sur une parcelle de terrain d'une **superficie de 1043680 m²** sise à **M'BATTO-BOUAKE** (Commune de **BINGERVILLE**), pour le compte de la **COMMUNAUTE VILLAGEOISE DE M'BATTO-BOUAKE**.

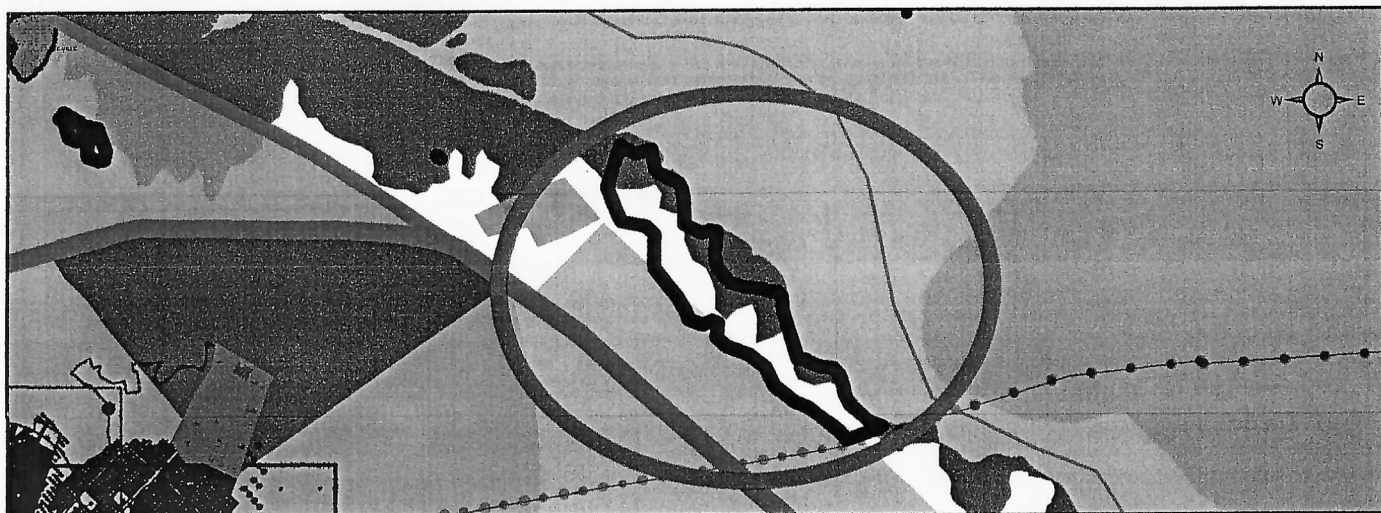
Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après traitement du dossier suivant l'extrait topographique dressé par le cabinet CGECO, **la parcelle ci-dessus indiquée est située dans le Parc National d'ADJIN (AIRE PROTEGEE) en dehors des limites de la Réserve Naturelle Partielle d'Aghin et empiète sur la Zone d'Aménagement Différé (ZAD), conformément au Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA).**

Cependant, au regard du courrier de la Direction de l'Urbanisme et du Foncier (DU) référencé N°1381/MCLU/DGUF/DU/SDPU du 18 février 2021 indiquant l'autorisation de Monsieur le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) pour l'aménagement de ladite parcelle, **le site sollicité est par conséquent exempt de servitude particulière d'urbanisme.**



Hubert YOMAFU
Urbaniste-Aménagiste

PLAN CADRE DE L'OCCUPATION DES SOLS 2030



0 1 250 2 500 m

PARCELLE 'CMTE VILL MBATTO BOUAKE

Avis d'urbanisme :

MCLU
MINISTRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

La parcelle est située dans la Réserve naturelle partielle d'Adjin (AIRE PROTEGEE) et empiète sur Zone d'Aménagement Différé (ZAD) conformément au Schéma Directeur du Grand-Abidjan. Par conséquent, elle est à redimensionner.